Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 33 (2006)

Heft: 1

Artikel: 500e anniversaire de la Garde suisse pontificale : "Les gardes apprennent à manier toutes les armes"

Autor: Amstutz, Peter / Mäder, Elmar Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Les gardes apprennent à manier toutes les armes»

Depuis le 1er août 1998, les 110 hommes que compte la Garde suisse de Rome sont placés sous les ordres du Colonel Elmar Th. Mäder, 40 ans, de Suisse orientale. Comment s'acquitte-t-on du mandat de protection du pape et assure-t-on la surveillance de sa résidence du Vatican à l'heure où le terrorisme fait rage et où les armes se modernisent? Peter Amstutz a rencontré le commandant de la Garde.

Le Colonel Elmar Th. Mäder, commandant de la Garde.

Mon Colonel, la Garde suisse a pour principale mission d'«assurer en permanence la sécurité du Saint-Père et de sa résidence». Comment y parvient-on, d'un point de vue purement organisationnel, 24 heures sur 24 avec 110 hommes?

Commandant Elmar Th. Mäder: Nous n'avons pas tous les mandats de sécurité. Nous sommes responsables des entrées du Vatican, du palais et de la protection du Saint-Père. Il existe également une gendarmerie au Vatican et la police d'état à l'extérieur. Pour notre mission «intérieure», 110 hommes suffisent. Les gardes assurant la protection rapprochée suivent toutefois une formation particulière.

De l'avis du commandant, à quel profil d'exigences un garde doit-il répondre?

Outre les exigences habituelles – taille, âge, catholicité, citoyenneté suisse, école de recrues accomplie, etc. –, il doit faire preuve d'adaptabilité et d'endurance psychiques et physiques ainsi que de souplesse dans l'aménagement de son temps libre.

Quelle formation les gardes suivent-ils pour pouvoir assurer la protection des personnes?

Seuls les gardes affichant une certaine ancienneté de service, à partir du grade de caporal, assurent ce genre de protection. Connaissance et expérience de l'environnement du pape, mais aussi une formation avec le détachement chargé de la protection du Conseil fédéral – assortie de cours de répétition annuels – revêtent ici une grande importance.

L'engagement d'une partie des gardes en civil ne permettrait-il pas d'accroître leur efficacité en termes de sécurité?

Nous le faisons déjà. Les gardes assurent en uniforme la surveillance des postes ainsi que les services d'honneur et d'ordre. L'uniforme remplit deux fonctions: il sert à la parade et crée une forme d'autorité. Les chefs de secteurs et les gardes chargés de la protection rapprochée sont toujours en civil. Lors d'audiences, par exemple, près de la moitié des gardes assurent leur service en civil.

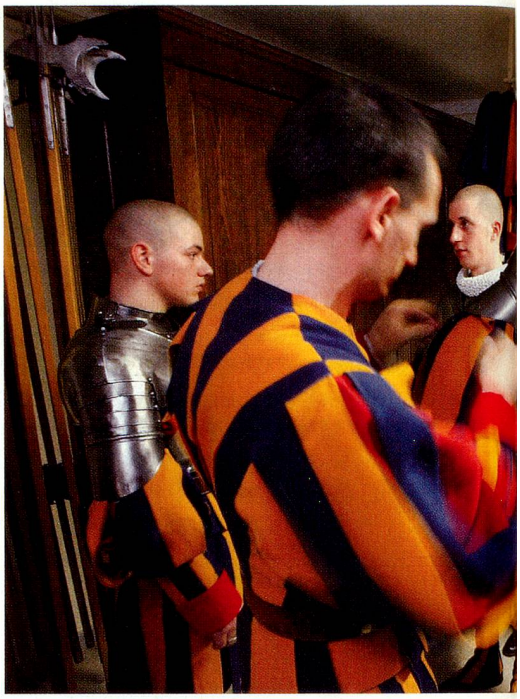

Préparatifs des Gardes suisses pour la prestation de serment.

En armant de hallebardes les gardes du service d'honneur, ne veut-on pas consciemment éviter d'afficher les véritables capacités de ce corps de protection?

Non. Le service d'honneur fait partie de notre mission. Cela dit, il ne représente que quel-

CINQ CENTS ANS DE FIDÉLITÉ AU PAPE

La «plus petite armée du monde», la Guardia Svizzera Pontificia ou Garde Suisse Pontificale, fête ses 500 ans. Le 21 juin 1505, le pape Jules II demandait à la Diète fédérale de pouvoir «engager à solde dans votre pays 200 fantassins». Motif: «mus par une inspiration divine, nous souhaitons leur confier la garde de Notre palais». Ainsi, en 1506, les 150 premiers hommes partirent pour Rome – 850 kilomètres –, sous le commandement de l'Uranais Kaspar

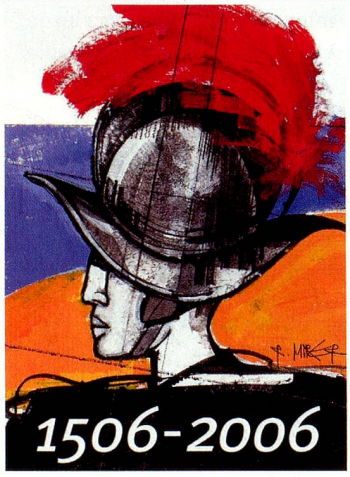

von Silenen. Le 6 mai 1527, 147 gardes sont morts en protégeant le pape Clément VII. Durant le «sac de Rome», pillage de la Ville éternelle, 189 gardes placés sous le commandement du Zurichois Kaspar Röist luttèrent en vain contre 20 000 soldats allemands, espagnols et italiens à la solde de l'empereur Charles Quint. Aujourd'hui, ce sont pas moins de 300 jeunes Suisses qui chaque année souhaitent rejoindre la garde, laquelle n'a besoin que de 25 à 35 recrues qui doivent être suisses, catholiques, âgés de 19 à 30 ans, avoir accompli leur école de recrues, être célibataire et mesurer au moins 174 centimètres. Ils doivent en outre s'engager pour au moins deux ans. Tel est le message qu'ils reçoivent du commandant: «Vos dents doivent être saines. Vous devez impérativement vous munir de votre livret de service avec autorisation de séjour à l'étranger, de deux paires de bretelles solides pour les uniformes, d'une brosse de

Photo: Keystone

que 8% environ de notre temps de service, dont la surveillance constitue 80%. La hallebarde n'a ici qu'un rôle d'apparat. Par ailleurs, vouloir afficher nos capacités irait à l'encontre des préceptes religieux. Ce qui ne signifie toutefois pas que nous manquons de formation et donc de compétences.

Les gardes disposent d'armes à feu. Ont-ils aussi la possibilité de se former et de s'entraîner au tir?

Les gardes apprennent à manier toutes les armes. Les opportunités d'entraînement sont nombreuses et régulièrement mises à profit. Nous recourons à l'infrastructure de partenaires, mais assurons la formation nous-mêmes.

La Garde suisse est membre de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS). Pourquoi?

Nous pouvons ainsi offrir une formation qualifiée de spécialiste fédéral en surveillance et sécurité, ce dont nous profitons. Nous intégrons les connaissances ainsi acquises dans la propre formation des gardes, ce qui les incite aussi à prolonger leur service.

En tant que juriste et fiduciaire, qu'est-ce qui vous a personnellement motivé à reprendre le commandement de la Garde suisse?

Vers la fin de mes études, je m'étais déjà demandé quelle carrière embrasser en faveur de l'Eglise. J'ai certes songé à la profession de prêtre, mais n'en avais pas la vocation. Membre de la Société des étudiants suisses, j'ai assisté, lors d'un pèlerinage à Rome en compagnie de ma future épouse, à une messe privée suivie d'une audience par le pape Jean-Paul II, une rencontre des plus impressionnantes. Mais ce séjour nous a aussi permis de découvrir la Garde suisse. Quelques années plus tard, un ami prêtre m'a donné l'idée, pour assouvir mes aspirations professionnelles, d'y déposer ma candidature comme officier. J'ai ainsi postulé quatre ans durant avant de pouvoir rejoindre la garde. Il est extrêmement gratifiant de pouvoir accompagner de jeunes gens qui entrent dans leur vie d'adulte. De 20 à 25 ans, nous nous sommes tous laissés influencer de manière décisive. Ainsi, que je le veuille ou non, je compte parmi ceux qui influencent ma troupe. Je tiens à le faire en mon âme et conscience.

Un hallebardier lors de la prestation de serment dans l'aula conciliaire au Vatican.

nettoyage pour les souliers noirs de service et, si possible, d'un linge de lit usagé.» Pour pouvoir se marier, les gardes doivent avoir atteint le grade de caporal, avoir 25 ans et trois ans de service.

■ Chaque 6 mai, dans la Cour Saint-Damase du Vatican, les nouveaux gardes prêtent serment, la main droite levée et la gauche tenant le drapeau: «Je jure de servir avec fidélité, loyauté et honneur le Souverain Pontife régnant et ses légitimes successeurs, ainsi que de me consacrer à eux de toutes mes forces, offrant, si cela est nécessaire, ma vie pour leur défense. J'assume également ces engagements à l'égard du Sacré Collège des Cardinaux pour toute la durée du siège vacant. Je promets en outre au Capitaine Commandant et aux autres Supérieurs respect, fidélité et obéissance. Moi, hallebardier [nom de la recrue], jure d'observer avec fidélité, loyauté et honneur tout ce qui a été lu à présent. Que Dieu et ses saints m'assistent».

■ Le pire cauchemar de l'histoire récente des gardes suisses date du 13 mai 1981, lorsque le Turc Mehmet Ali Agça a blessé le pape Jean-Paul II d'un coup de feu sur la place Saint-Pierre. Alois Estermann, qui allait devenir le 31e commandant de la garde, avait alors fait écran en tant que garde du corps du pape. Mais la garde suisse a vécu un autre événement tragique lorsque, le 4 mai 1998, le vice-caporal valaisan Cédric Tornay a abattu le nouveau commandant Estermann et son épouse vénézuélienne Gladys Meza Romero dix heures après son assermentation, avant de retourner l'arme contre lui. Le Vatican a publié une explication – toujours contestée – selon laquelle Cédric Tornay aurait commis cet acte par vengeance.

PETER AMSTUTZ

Photo: Keystone